

DÉCLARATION DU COMMISSAIRE

PROLONGATION DES SERVICES DE COUNSELING

EN MARS 2006, LE PROGRAMME DE COUNSELING A VU LE JOUR. L'INTENTION DE CE PROGRAMME DE SOUTIEN ÉTAIT D'AIDER QUICONQUE SERAIT TOUCHÉ PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE CORNWALL À OBTENIR DES SERVICES DE COUNSELING. J'AI DÉCIDÉ D'OFFRIR CE SOUTIEN APRÈS AVOIR CONSULTÉ LES PARTIES ET DES EXPERTS DU DOMAINE. AU DÉBUT, FAUTE D'EXPÉRIENCE, NOUS N'AVIONS QUE NOTRE VISION POUR NOUS GUIDER. COMME CE GENRE DE PROGRAMME N'EST PAS HABITUELLEMENT OFFERT DANS LE CADRE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE, NOUS N'AVIONS QUE TRÈS PEU DE PRÉCÉDENTS AUXQUELS NOUS RÉFÉRER. NOUS N'ÉTIONS PAS SÛRS DU DEGRÉ DE DEMANDE POUR CE GENRE DE SERVICES. FAISANT SAGEMENT LE TRI ENTRE CE QUE NOUS SAVIONS, ET CE QUE NOUS NE POUVIONS PAS SAVOIR, J'AI DÉCIDÉ QUE LE PROGRAMME DE COUNSELING DURERAIT JUSQU'AU 31 MARS 2007, MAIS EN PRÉVOYANT UNE ÉVALUATION EN JANVIER 2007 POUR EXAMINER L'OPPORTUNITÉ DE PROLONGER LE PROGRAMME OU LA NÉCESSITÉ D'Y APPORTER DES CHANGEMENTS.

J'AI PRONONCÉ UN DISCOURS SUR LE PROGRAMME DE COUNSELING EN DÉCEMBRE 2006 DANS LEQUEL JE PROMETTAIS DE TERMINER MON EXAMEN AVANT LA PREMIÈRE SEMAINE DE MARS 2007. MON EXAMEN EST ACHEVÉ ET J'AIMERAIS EXPOSER LES GRANDES LIGNES DE MA DÉCISION CONCERNANT LE PROGRAMME DE COUNSELING.

J'INDIQUERAI À TITRE PRÉLIMINAIRE EN QUOI A CONSISTÉ L'EXAMEN :

- o NOUS AVONS DEMANDÉ AUX PARTIES CE QU'ELLES PENSAIENT DU PROGRAMME, PAR LE BIAIS D'UNE LETTRE ADRESSÉE À LEURS AVOCATS;
- o NOUS AVONS DEMANDÉ À UN CHERCHEUR INDÉPENDANT D'EFFECTUER UN SONDAGE AUPRÈS DES CLIENTS ET DES FOURNISSEURS DES SERVICES DE COUNSELING;
- o NOUS AVONS DISCUTÉ DES PROBLÈMES ADMINISTRATIFS SIGNALÉS À L'INTERNE;
- o NOUS AVONS DISCUTÉ DU BESOIN DE PROLONGER LE PROGRAMME ET DE LA PÉRIODE DE PROLONGATION AVEC LE COMITÉ CONSULTATIF.

J'AIMERAIS SURTOUT REMERCIER TOUS CEUX ET CELLES QUI ONT PRIS LE TEMPS DE RÉPONDRE AUX SONDAGES ORAUX ET ÉCRITS. LE TAUX DE RÉPONSE A ÉTÉ TRÈS ÉLEVÉ ET NOUS LEUR EN SOMMES RECONNAISSANTS. IL ÉTAIT IMPORTANT POUR NOUS DE RECEVOIR DES COMMENTAIRES POSITIFS ET DES SUGGESTIONS D'AMÉLIORATION. LES PERSONNES SONDÉES NOUS ONT EXPRIMÉ LEUR SOUTIEN MASSIF AU PROGRAMME DE COUNSELING ET À SA PROLONGATION.

PREMIÈREMENT, LA PROLONGATION. J'AI ORDONNÉ QUE LE PROGRAMME DE COUNSELING SOIT PROLONGÉ JUSQU'À LA PUBLICATION DU RAPPORT FINAL DE L'ENQUÊTE, PLUS 90 JOURS. J'AI CHOISI CETTE PÉRIODE PARCE QUE JE PENSE QUE LES GENS AURONT BESOIN DE COUNSELING PENDANT UN CERTAIN TEMPS. J'AI AJOUTÉ 90 JOURS POUR DONNER LE TEMPS DE RÉFLÉCHIR À TOUTE RECOMMANDATION DE CONTINUATION DU PROGRAMME SANS AVOIR À INTERROMPRE LES SERVICES. JE DOIS CEPENDANT PRÉCISER QUE JE N'AI FORMÉ AUCUNE CONCLUSION OU RECOMMANDATION À CET ÉGARD, MAIS QUE JE VOULAIS SIMPLEMENT ÊTRE PRÉPARÉ À CETTE ÉVENTUALITÉ.

POUR CE QUI EST DE L'ACCEPTATION DE NOUVEAUX CLIENTS, J'AI DÉCIDÉ QU'IL FAUDRAIT FIXER UNE DATE APRÈS LAQUELLE NOUS N'ACCEPTERIONS

PLUS DE NOUVEAUX CLIENTS. IL NE SERAIT PAS JUDICIEUX D'APPROUVER DES NOUVEAUX CLIENTS POUR QUELQUES SEMAINES DE COUNSELING – IL SERAIT MÊME PRÉJUDICIALE DE COMMENCER UN PROCESSUS QUI NE SERAIT PAS MENÉ JUSQU'AU BOUT. J'AI DÉCIDÉ QU'À PARTIR DU 31 MARS 2008 NOUS N'ACCEPTERIONS PLUS DE NOUVEAUX CLIENTS, MAIS NOUS ÉVALUERONS RAPIDEMENT CETTE DÉCISION EN JANVIER 2008.

SUR LE PLAN DE LA PROLONGATION DU PROGRAMME DE COUNSELING, J'AI DÉCIDÉ QU'ELLE SE FERA AUTOMATIQUEMENT : AUCUNE PAPERASSERIE. CHAQUE CLIENT ET CONSEILLER RECEVRONT UNE LETTRE LEUR ANNONÇANT LES CONDITIONS DE LA PROLONGATION.

À COMPTER DU 31 MARS 2007, L'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DE COUNSELING CHANGERA LÉGÈREMENT. BON NOMBRE DES CHANGEMENTS APPORTÉS AU PROGRAMME ONT ÉTÉ DICTÉS PAR LA PLUS LONGUE DURÉE DU PROGRAMME ET, SUR PLUSIEURS PLANS, ILS RAPPROCHENT NOTRE PROGRAMME DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS, SANS TROP DE FORMALITÉS ADMINISTRATIVES. CERTAINS CHANGEMENTS LAISSENT ENCORE UNE MARGE DE MANŒUVRE AU PERSONNEL DU PROGRAMME POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES CLIENTS – NOUS COMPTONS SUR L'AIDE DES FOURNISSEURS DES SERVICES

DE COUNSELING POUR LES ÉVALUATIONS, LÀ OÙ LE PERSONNEL A UN CERTAIN POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE.

LE PREMIER CHANGEMENT IMPOSE UNE CERTAINE LIMITE AU NOMBRE D'HEURES DE COUNSELING PAR SEMAINE QUE CHAQUE CLIENT PEUT AVOIR UN SEUL CONSEILLER. NOUS AVONS ÉTABLI CETTE LIMITE À SIX HEURES, MAIS NOUS AUTORISERONS PLUS D'HEURES SUR RECOMMANDATION ÉCRITE DU FOURNISSEUR DES SERVICES EN RAISON D'UNE SITUATION D'URGENCE, COMME DIVERSES SITUATIONS GRAVES DE LA VIE (PAR EXEMPLE, RUPTURE DU MARIAGE, PROBLÈMES JURIDIQUES, MALADIE GRAVE, INTENTIONS SUICIDAIRES OU DEUIL). EN OUTRE, NOUS AUTORISERONS DES SÉANCES DE COUNSELING PAR TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE. LE PERSONNEL SERA HABILITÉ À AUTORISER DES SÉANCES RÉGULIÈRES PAR TÉLÉPHONE EN CAS DE PROBLÈMES DE DÉPLACEMENT.

LES HONORAIRES DEMEURERONT GLOBALEMENT LES MÊMES. NOUS APPORTERONS QUELQUES MODIFICATIONS POUR RAPPROCHER NOS PRATIQUES DE CELLES SUIVIES POUR D'AUTRES PROGRAMMES DE SOUTIEN, COMME LES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS. CES MODIFICATIONS NE CONCERNENT

QUE LES TARIFS POUR LES SÉANCES DE COUNSELING DE COUPLE ET LE NOMBRE MINIMAL DE PARTICIPANTS AUX SÉANCES DE GROUPE.

NOUS ORGANISERONS DES RENCONTRES TRIMESTRIELLES VOLONTAIRES AVEC LES FOURNISSEURS DES SERVICES DE COUNSELING DANS L'INTENTION DE DISCUTER DE QUESTIONS PERTINENTES, EN INVITANT PARFOIS DES SPÉCIALISTES DE DOMAINES PARTICULIERS.

NOUS ÉTABLISSONS FORMELLEMENT DES EXIGENCES DE QUALIFICATION POUR LES CONSEILLERS COMPARABLES À CELLES QUI SONT IMPOSÉES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS. LA PLUS GRANDE PARTIE DE CES EXIGENCES SONT DÉJÀ EN PLACE, MAIS NOUS APPROFONDISONS CET ASPECT MAINTENANT QUE LE PROGRAMME EST PLUS LONG.

NOUS AVONS UN GRAND RESPECT POUR NOS FOURNISSEURS DES SERVICES DE COUNSELING, ET LEURS CLIENTS AUSSI. IL NOUS SEMBLE CEPENDANT SAGE DE LIMITER LE NOMBRE DE DOSSIERS PROVENANT DE L'ENQUÊTE À 20 PAR CONSEILLER. NOTRE INTENTION EST D'ÉVITER AUX CONSEILLERS UNE TROP GRANDE CHARGE DE TRAVAIL ET DE RÉDUIRE LA DÉPENDANCE AUX FONDS DE L'ENQUÊTE. DES EXCEPTIONS SERONT ACCEPTÉES POUR DES MEMBRES D'UNE

MÊME FAMILLE OU POUR DES CLIENTS NÉCESSITANT DES SERVICES PRÈS DE CHEZ EUX. LES CHANGEMENTS À LA CHARGE DE TRAVAIL SE FERONT PAR ATTRITION.

LA PLUPART DES AUTRES ASPECTS DU PROGRAMME DE COUNSELING DEMEURENT INCHANGÉS. NOS RÈGLES EN MATIÈRE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE DÉPLACEMENT, DE CONFIDENTIALITÉ ET D'ADMINISTRATION DEMEURENT EN VIGUEUR.

JE VOUS AI DIT AU DÉBUT DE MA DÉCLARATION QUE LORSQUE NOUS AVONS COMMENCÉ LE PROGRAMME DE COUNSELING, NOUS NE SAVIONS PAS VRAIMENT QUELLE SERAIT LA DEMANDE. CE QUE JE VAIS VOUS DIRE VA PEUT-ÊTRE VOUS INTÉRESSER :

À LA FIN DE JANVIER 2007 :

- o 175 PERSONNES AVAIENT DEMANDÉ DES SERVICES DE COUNSELING, LA MAJORITÉ D'ENTRE ELLES VIVANT À CORNWALL OU DANS L'EST DE L'ONTARIO, ET SEPT SEULEMENT À L'EXTÉRIEUR DE CETTE RÉGION;
- o DE CE NOMBRE, 78 SONT DES HOMMES ET 97 DES FEMMES;

- o PARMIS LES PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ LES SERVICES, MOINS DE DIX N'ONT PAS ÉTÉ APPROUVÉES, SURTOUT PARCE QU'ELLES NE SE SONT PAS PRÉSENTÉES À L'ENTREVUE INITIALE;
- o PARMIS LES HOMMES, 62 SONT CONSIDÉRÉS COMME DES SURVIVANTS, 13 COMME DES MEMBRES DE LA FAMILLE, 1 COMME UN PROFESSIONNEL, ET 2 NE SONT PAS CONNUS PARCE QU'ILS NE SONT PAS VENUS À LEUR RENDEZ-VOUS;
- o PARMIS LES FEMMES, 57 SONT CONSIDÉRÉES COMME DES SURVIVANTES, 37 COMME DES MEMBRES DE LA FAMILLE ET 3 NE SONT PAS CONNUES;
- o À CE JOUR, NOUS AVONS APPROUVÉ APPROXIMATIVEMENT 407 000 \$ POUR DES SERVICES DE COUNSELING ET 40 000 \$ POUR DES DÉPENSES DE DÉPLACEMENT POUR DES CLIENTS PARTICIPANT À DES SÉANCES DE COUNSELING.

MAÎTRES, EST-CE QU'IL Y EN A PARMIS VOUS QUI AIMERAIENT FAIRE UN COMMENTAIRE À CE SUJET? JE PENSE QUE VOUS ALLEZ TOUS RECEVOIR UNE LETTRE RÉSUMANT LES CHANGEMENTS QUE JE VIENS DE MENTIONNER.